

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
6 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois et le six du mois de juillet le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de juillet sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Véronique BESSE, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Laurence MARTINEAU, Patricia CRAVIC, Marie RENOU, Flora PRIEUR, Lucette SOURISSEAU.  
Messieurs Jean-Marie GRIMAUD, Benoit DUGAST, Joseph CHEVALLEREAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Monsieur Christophe HOGARD pouvoir à Madame Véronique BESSE.  
Madame Odile PINEAU pouvoir à Madame Magali LOISEAU.  
Mesdames Monique ENFRIN, Bernadette BOURCIER.  
Monsieur Yves MARTINEAU.

Nombre administrateurs en exercice : 17  
Nombre administrateurs présents : 12  
Nombre administrateurs votants : 14

Secrétaire de séance : Jean-Marie GRIMAUD.

**N°11 : MARCHÉ DE FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES – ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDE – AUTORISATION DE SIGNATURE.**

*(Rapporteur : Jean-Marie GRIMAUD)*

Le marché de fourniture de denrées alimentaires arrive à échéance le 31 décembre 2023. Ainsi, compte tenu des besoins de la Cuisine Centrale du CCAS et afin de permettre la continuité des approvisionnements, il convient de lancer une nouvelle consultation pour ces besoins. Compte tenu de l'estimation globale du marché supérieure à 215 000 € HT, et afin de pérenniser cette démarche, il est proposé de lancer, sous forme d'appel d'offres ouvert, un marché faisant l'objet de douze lots sous forme d'accords-cadres mono-attributaires avec émission de bons de commande dont les montants minimum et maximum annuels sont les suivants :

Lots	Minimum annuel € HT	Maximum annuel € HT
1 - Pain - Boulangerie - Viennoiserie - Pâtisserie	25 000	50 000
2 - Viandes de bœuf, veau, agneau, porc (autres que surgelés et appertisés)	60 000	140 000
3 - Viandes de volailles (autres que surgelés et appertisés)	30 000	80 000
4 - Poissons - Fruits de mer - Produits de la mer élaborés	15 000	45 000
5 - Charcuterie et préparations alimentaires élaborées	30 000	75 000

6 - Fruits et légumes	80 000	165 000
7 - Produits surgelés : poissons, produits de la mer, viandes de bœuf, porc, veau et volailles	20 000	55 000
8 - Produits surgelés : fruits et légumes	25 000	57 000
9 - Produits surgelés : préparations alimentaires élaborées, pâtisserie et glace	10 000	30 000
10 - Produits laitiers et avicoles (autres que surgelés)	100 000	320 000
11 - Boissons	18 000	40 000
12 - Epicerie	100 000	220 000

Les douze lots seront conclus pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024, renouvelable trois fois par période d'un an.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles, L.2120-1 3°, L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1°, R.2161-1 à R.2161-5, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14,

Vu le rapport,

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir :


- l'autoriser ou Monsieur le Président du CCAS, à signer toutes les pièces nécessaires à la procédure, à signer les marchés tels qu'ils auront été attribués par la Commission d'Appel d'Offres, et à signer toutes les pièces relatives à leur exécution.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 11/07/23  
Publié électroniquement le : 12/07/23

Pour copie conforme,

**Jean-Marie GRIMAUD,**  
Secrétaire de séance.



**Magali LOISEAU,**  
Vice-Présidente du CCAS.

